

CONSEIL
CONSULTATIF
DE RÉGIE
ADMINISTRATIVE
Rapport annuel 2006-2007



Québec, le 27 juillet 2007

Madame Monique Jérôme-Forget
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel du Conseil consultatif de régie administrative de l'Autorité des marchés financiers pour l'année 2006-2007.

Au nom des membres, je tiens à vous exprimer notre engagement à faire du Conseil et de l'Autorité des marchés financiers un haut lieu de gouvernance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Bernard Motulsky
Président
Conseil consultatif de régie administrative
de l'Autorité des marchés financiers

L'article 48 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2) (la Loi) institue, au sein de l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité), le Conseil consultatif de régie administrative (Conseil).

Le Conseil formule des avis et des recommandations à l'Autorité et à son président-directeur général, conformément à ses fonctions énoncées à l'article 57 de la Loi. Il soutient également le ministre des Finances en lui faisant rapport pour toute question qu'il lui soumet et lui fait des recommandations quant à l'administration de l'Autorité et l'utilisation efficace de ses ressources.

Le Conseil doit faire au ministre, au plus tard le 31 juillet de chaque année, un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Composition du Conseil

Le Conseil est composé de sept membres, dont un président, nommés par le ministre, en application de l'article 49 de la Loi. Ceux-ci sont choisis pour leur connaissance du secteur financier et leur expertise en matière de gestion administrative. Ils se doivent également d'être, en tout temps, à l'abri de toute situation de conflit d'intérêts et totalement indépendants de l'Autorité et des entreprises qu'elle encadre. Ainsi, pour assumer pleinement son rôle, au cours de l'exercice financier 2006-2007, le Conseil a enfin pu compter sur la contribution d'une équipe complète composée des membres suivants :



De gauche à droite. Première rangée : Marie Lacroix, Bernard Motulsky, Michel Lespérance. Deuxième rangée : Jean Phaneuf, Andrée Mayrand, Michel Lamontagne, Jacques Saint-Pierre.

- Monsieur Bernard Motulsky, président du Conseil, est communicateur, professeur à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et cotitulaire de la Chaire en relations publiques.
- Monsieur Michel Lespérance, secrétaire du Conseil, occupait jusqu'en septembre 2005, moment de sa retraite, le poste de secrétaire général de l'Université de Montréal.
- Madame Marie Lacroix, nommée le 30 novembre 2006, est consultante en gestion.
- Monsieur Michel Lamontagne est spécialisé en financement privé et en formation de groupes d'anges financiers, et est actif comme administrateur de sociétés.
- Madame Andrée Mayrand, nommée le 8 février 2007, est directrice, gestion des placements du régime de retraite de l'Université de Montréal.
- Monsieur Jean Phaneuf est président d'Analyse psychologie organisationnelle, une société-conseil en évaluation du potentiel et en efficacité organisationnelle.
- Monsieur Jacques Saint-Pierre est professeur titulaire au Département de finance et assurance de l'Université Laval et directeur fondateur du Laboratoire de recherche en évaluation des entreprises de l'Université Laval (LABVAL).

Le Conseil a tenu huit séances officielles au cours de l'exercice visé par ce rapport en plus de quatre sessions de travail. Les échanges menés à ces occasions ont permis notamment les réalisations suivantes.

Avis et recommandations

Avis sur le plan d'activités

En début d'exercice, soit le 5 mai 2006, en application du paragraphe 2° de l'article 57 de la Loi, le Conseil a émis un avis favorable quant au plan d'activités 2006-2007 de l'Autorité après s'être assuré que celui-ci intègre un plan de développement organisationnel et que la présentation du plan mette en évidence les enjeux déterminants du secteur financier.

Avis sur les prévisions budgétaires

Préalablement à l'avis qu'il a donné le 19 février 2007, en application du 2^e paragraphe de l'article 57 de la Loi, concernant les prévisions budgétaires de l'Autorité, le Conseil a recommandé que des ajustements soient apportés afin d'assurer un équilibre budgétaire. Les prévisions budgétaires 2007-2008 qu'il a soutenues, reflètent cet équilibre. Elles sont l'aboutissement d'une collaboration marquée et d'échanges constants entre le Conseil et la haute direction de l'Autorité.

Avis sur la gouvernance et l'harmonisation de la gouvernance de l'Autorité avec l'énoncé de politique

Dans le cadre de l'initiative gouvernementale de modernisation de la gouvernance des sociétés d'État, le Conseil a produit un avis concernant l'amélioration de la gouvernance de l'Autorité et des outils supplémentaires qui lui seraient utiles pour assurer plus efficacement sa mission.

Le Conseil a produit cet avis en vérifiant l'application des principes de modernisation de la gouvernance des sociétés d'État à la situation particulière de l'Autorité et du Conseil, qui n'est pas, à proprement parler, un conseil d'administration. Le Conseil a ensuite procédé à un autodiagnostic de ses pratiques de gouvernance et s'est donné des plans d'action, qu'il est en voie de réaliser.

Des outils tels un plan annuel de travail du Conseil ainsi que des pratiques améliorant son efficacité, par exemple des présentations à la fois plus exhaustives et faisant appel à plus de synthèse, ont été mis place ou sont en voie de l'être.

Les résultats préliminaires de cet exercice laissent entrevoir pour le Conseil une efficacité accrue et un approfondissement plus grand de ses dossiers.

Avis en matière de ressources humaines

Le Conseil estime que l'actif déterminant de l'Autorité réside dans les membres de son personnel. L'Autorité doit relever des défis importants et doit pouvoir s'appuyer sur des employés engagés et compétents. C'est pourquoi le Conseil a examiné avec attention, au cours de l'exercice 2006-2007, plusieurs questions d'importance touchant le secteur des ressources humaines telles que la sélection des surintendants, le suivi de leur plan de développement, l'élaboration d'une étude portant sur leur rémunération ainsi que l'embauche d'une directrice du développement du potentiel humain. Ainsi, plusieurs initiatives prometteuses ont été entreprises ou modifiées par l'organisation, à la suite des suggestions du Conseil. Celui-ci continue à en faire une de ses priorités.

Le Conseil a également été sensible aux dossiers sur l'équité salariale, la classification des employés et le renouvellement des conventions collectives, la rémunération des cadres, le plan de relève en cas de pandémie ou de crise, ainsi que le sondage auprès des employés afin d'évaluer leur perception à propos de l'organisation.

De plus, en application du paragraphe 3° de l'article 57 de la Loi, le Conseil a formulé un avis recommandant l'embauche de madame Danielle Boulet à titre de surintendante à la solvabilité. L'intégration de cette nouvelle personne au sein de la haute direction, au mois de septembre 2006, tout comme celle de monsieur Louis Morisset, surintendant aux marchés de valeurs, entré en fonction au mois de mai 2006, ont fait l'objet d'un suivi par le Conseil.

Finalement, le Conseil a pu suivre le processus de renouvellement des contrats des membres de la haute direction embauchés, à la création de l'Autorité, par le Bureau de transition et faire des recommandations pour en améliorer l'efficacité. Ce processus devrait être complété au début de l'exercice financier 2007-2008.

Suivis particuliers et autres activités

Suivis sur l'information de gestion et la reddition de comptes

Afin de pouvoir suivre les activités de l'Autorité de façon optimale, le Conseil a précisé ses attentes en regard de l'information de gestion et de la reddition de comptes qui lui sont communiquées périodiquement. Les indicateurs en voie d'être mis en place ainsi que la présentation actuelle améliorée des résultats permettent déjà de porter plus aisément un regard nuancé et critique sur l'évolution de la situation à l'Autorité.

Aussi, le Conseil a établi les paramètres de l'ensemble de la documentation qui doit lui être communiquée à titre informatif, ou encore, dans le cadre plus formel d'une séance. Le Conseil note avec satisfaction et apprécie l'amélioration de la lisibilité et de la pertinence de l'information ainsi transmise.

Le Conseil a participé aux divers échanges avec le Vérificateur général du Québec et a accompagné la direction de l'Autorité dans le virage effectué afin d'être en mesure de produire une comptabilité par activités, mais non sans en questionner d'abord la pertinence.

Fonds réservé à l'éducation des investisseurs et à la promotion de la gouvernance

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, le Conseil a contribué à l'amélioration de la gouvernance du Fonds réservé, afin que celui-ci soit pleinement en mesure de soutenir l'Autorité dans la réalisation de sa mission en matière de promotion de la gouvernance, et de protection et d'éducation des investisseurs.

À ce titre, le Conseil a approuvé les lignes directrices du Fonds réservé après qu'y furent apportées, à sa demande, certaines modifications ayant pour but de consolider la saine gouvernance du Fonds et de préciser le rôle du Conseil à son égard. Le Conseil tient ainsi à s'assurer que les projets réalisés sont en adéquation avec les priorités déterminées par l'Autorité et qu'ils bénéficient d'une large diffusion.

Par ailleurs, le Conseil a pris soin de proposer que certaines mesures soient prises afin d'assurer la pérennité du Fonds réservé. Au nombre des initiatives immédiates qui peuvent être réalisées par l'Autorité, de façon autonome, le Conseil a suggéré d'une part, une capitalisation des actifs du Fonds réservé, et d'autre part que les montants disponibles pour le financement des projets soient déterminés de façon à ne pas mettre en péril la stabilité de ces actifs. L'Autorité a retenu cette recommandation.

Suivi des travaux législatifs et réglementaires

Le Conseil a également suivi de près les diverses initiatives qu'a prises l'Autorité afin de contribuer à l'harmonisation de la réglementation en valeurs mobilières dans l'ensemble du Canada. Ces efforts d'harmonisation se concrétisent dans ce qu'il est convenu d'appeler le « régime du passeport ».

De plus, le Conseil fait sienne la priorité de soutenir l'Autorité dans tous les efforts qu'elle déploie afin d'accroître sa capacité de surveillance des marchés et la rapidité de son intervention dans les situations où la protection des épargnants le requiert et où il y a malversation.

Suivi des dossiers d'encadrement majeurs

L'exercice financier 2006-2007, tout comme le précédent, aura été marqué par deux dossiers d'encadrement majeurs, en l'occurrence Norbourg et Mount Real. Considérant leur importance, le Conseil a été tenu informé sommairement, à chaque séance, de l'évolution générale de la situation, et ce, essentiellement quant à l'impact que ces dossiers avaient sur la gestion de l'organisation. Il maintient sa veille afin que les effectifs nécessaires soient disponibles et déployés adéquatement pour mener à terme, et avec succès, les travaux nécessaires dans ces deux dossiers d'importance, et ce, sans nuire aux autres dossiers de protection du public ainsi qu'aux opérations courantes de l'organisation.

Accroissement de la présence publique de l'Autorité

Le Conseil, au cours de l'exercice 2006-2007, a appuyé l'Autorité dans les diverses initiatives qu'elle a entreprises afin d'accroître sa présence publique. Il s'agit là, pour le Conseil, d'un outil essentiel à la réalisation de la mission de protection des épargnants dont est investie l'Autorité. À cet égard, le Conseil estime que la publication des diverses brochures explicatives produites à l'attention des investisseurs ainsi que celles faisant l'état de la situation dans l'affaire Norbourg, sont des interventions pertinentes qui contribuent à l'éducation et à la protection des épargnants.

Le Conseil a aussi témoigné de son engagement quant à l'importance de la présence publique de l'Autorité en participant activement à la tenue d'un nouvel événement annuel intitulé *Rendez-vous avec l'Autorité des marchés financiers*. Cette rencontre, tenue le 30 octobre 2006, conviait les représentants de l'industrie du secteur financier à une journée de conférences et d'échanges. Le Conseil a profité de cet événement afin de faire connaître publiquement son rôle consultatif auprès de l'Autorité et du ministre.

Finalement, le Conseil a suivi avec satisfaction l'ensemble des activités réalisées dans le cadre du mandat d'initiative sur la protection des épargnants au Québec, dirigé par la Commission sur les finances publiques et plus particulièrement la présentation effectuée par le président-directeur général de l'Autorité en clôture des audiences.

Représentation aux forums nationaux et internationaux

Le Conseil a poursuivi sa réflexion sur la participation de l'Autorité aux divers forums nationaux et internationaux afin de bien évaluer l'impact de cette implication sur la gestion, le budget et les opérations de l'Autorité. Le Conseil y voit un moyen efficace d'accroître l'harmonisation de la réglementation ainsi que sa capacité de surveillance des marchés et sa rapidité d'intervention.

En effet, la grande majorité de la législation et de la réglementation en valeurs mobilières, au niveau pancanadien, se développe dans un contexte de collaboration entre les diverses autorités du pays. De plus, les marchés financiers du monde entier étant étroitement liés, la faiblesse de certains régimes réglementaires financiers peut entraîner des risques pour les marchés financiers québécois. L'Autorité peut influencer sur les débats de l'heure et prendre des mesures pour s'assurer que les normes développées au Québec respectent les standards internationaux.

Finalement, tout en étant conscient des exigences de représentation internationale pour assurer l'efficacité des marchés financiers au Québec, le Conseil entend poursuivre le travail avec l'Autorité pour mieux cibler le plan d'action international au cours de la prochaine année.

Conclusion

Les membres du Conseil sont satisfaits des progrès réalisés au cours de l'exercice financier 2006-2007.

Ils peuvent témoigner des démarches qui ont été réalisées afin d'intensifier l'encadrement des marchés et la répression des crimes sur les marchés financiers.

Le Conseil constate également, avec satisfaction, les initiatives qui ont été prises, sur les plans législatif et réglementaire, afin de contribuer à l'amélioration continue de la compétitivité de nos marchés financiers et à faire de ceux-ci un lieu qui inspire la confiance nécessaire aux épargnants.

Le Conseil croit résolument qu'à ce jour l'Autorité des marchés financiers est engagée dans une démarche garante de l'amélioration de la qualité de sa gouvernance.

Les membres du Conseil tiennent à souligner la précieuse contribution qu'ils reçoivent de la part de M^e Anne-Marie Beaudoin, directrice du Secrétariat ainsi que la pleine et entière collaboration qu'offrent tous les membres de la haute direction de l'Autorité et plus particulièrement son président-directeur général, monsieur Jean St-Gelais.

Le Conseil tient également à souhaiter la bienvenue à mesdames Marie Lacroix et Andrée Mayrand, membres nouvellement nommées. Leur présence ainsi que leur expertise assurent au Conseil la stabilité et les ressources qui lui permettront de jouer pleinement son rôle de conseiller en matière de gestion administrative.

ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2007

